

VILLE DE LUNÉVILLE

# BUDGET PRIMITIF

# 2021

## RAPPORT DE PRÉSENTATION



Le **Budget Primitif 2021** est équilibré à hauteur de **29 074 104,38 €** : **21 902 242 €** en fonctionnement, et **7 171 862,38 €** en investissement.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Les Recettes de Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de **21 902 242 €** contre **21 747 433 €** de recettes réelles en 2020, soit une hausse de **0,71 %**.

#### **Recettes de fonctionnement (Détail par chapitre)**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Variation</b>	<b>Montant 2020</b>	<b>Montant 2021</b>
013	Atténuation de Charges	-1.51 %	331 500 €	326 500 €
70	Produits des services du domaine	0.60 %	256 655 €	258 205 €
73	Impôts et taxes	1.21 %	11 862 683 €	12 006 124 €
74	Dotations subventions et participations	0.03 %	8 738 502 €	8 740 980 €
75	Autres produits de gestion courante	3.07 %	531 593 €	547 933 €
77	Produits exceptionnels	-15.09 %	26 500 €	22 500 €
		<b>0.71 %</b>	<b>21 747 433 €</b>	<b>21 902 242 €</b>

### **70 – Produits des Services du Domaine :**

Dans le cadre du soutien de la municipalité aux commerçants, pour la seconde année consécutive, la redevance d'occupation du domaine public relative aux terrasses ne sera pas collectée. (*Nature 703.23 : manque à gagner de 11 000 €*).

### **Les Impôts Locaux** (*chapitre 73 page 10 du Tome I*) :

Inséré page 23 du Tome II, l'état 1259 rappelle que le produit de la fiscalité 2020 prévoyait une recette de **9 317 048 €**.

L'intégralité des produits perçus en 2020 sont budgétisés sur 2021, à savoir :

Taxe d'Habitation                      Produit : 3 946 943 €

Les taux des taxes foncières seront reconduits :

Bâtie            Taux : 25,99 %            Produit : 5 319 633 €

Non Bâtie    Taux : 51,66 %            Produit :      50 472 €.

Le « Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales » (nature 73.223) est budgétisé à hauteur de **328 455 €** (somme perçue en 2020) contre **297 662 €** en 2019.

*« La péréquation est un **mécanisme de redistribution** qui vise à **réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités**, entre les différentes collectivités territoriales.*

*La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 indique : "La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales" (article 72-2) ».*

En 2020, la CCTLB a perçu la somme de 1 151 546 €.

Elle conserve environ 25 % du produit perçu et redistribue le reste (863 286 €) à l'ensemble des communes membres selon le principe de droit commun calculé par les services préfectoraux.

**Les dotations** (chapitre 74 page 10 du Tome I) :

Pour 2021, il a été prévu les sommes effectivement perçues en 2020 :

- Dotation forfaitaire : **3 157 389 €**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **3 740 248 €**
- Dotation Nationale de Péréquation : **622 623 €**.

La Dotation de Solidarité Rurale a été budgétisée forfaitairement à la somme de 250 000 €.

## Les Attributions de Compensation

- Les attributions de compensation au titre des exonérations (natures 74834 et 74835) ont été budgétisées sur la base du net perçu 2020, à savoir :
  - Exonérations des Taxes Foncières : **41 411 €**
  - Exonérations de la Taxe d'Habitation : **572 878 €**.

## Les Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **21 902 242 €** contre **21 747 433 €** en 2020.

Les écritures réelles restent stables : de **20 080 532 €** en 2020 à **20 053 335 €** en 2021 (- 0,14 %).

### Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Variation	Montant 2020	Montant 2021
011	Charges à caractère général	-2.43 %	4 486 988.00 €	4 377 871.00 €
012	Charges de personnel	0.16 %	10 138 280.00 €	10 154 076.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1.77 %	4 954 684.00 €	5 042 364.00 €
66	Charges financières	-5.02 %	479 459.84 €	455 404.42 €
67	Charges exceptionnelles	11.84 %	21 120.00 €	23 620.00 €
	<b><u>Sous-Total Ecritures Réelles</u></b>	<b>-0.14 %</b>	<b><u>20 080 531.84 €</u></b>	<b><u>20 053 335.42 €</u></b>
023	Prélèvement pour dépenses d'investissement	61.72 %	267 513.90 €	432 626.86 €
042	Opérations d'ordre entre section (Amortissements)	1.21 %	1 399 387.26 €	1 416 279.72 €
	<b><u>Sous-Total Ecritures d'Ordre</u></b>	<b>10.92 %</b>	<b><u>1 666 901.16 €</u></b>	<b><u>1 848 906.58 €</u></b>
		<b>0.71 %</b>	<b>21 747 433.00 €</b>	<b>21 902 242.00 €</b>

Les dépenses du chapitre 011 - « charges à caractère général » s'élèvent à 4 377 871 € contre 4 486 988 € l'an passé.

Les principaux postes concernés par cette variation sont :

- Le poste 606.13 – Chauffage Urbain : Après deux années d'existence, le nouveau marché de gaz signé avec Dalkia permet de budgétiser une baisse de 40 000 € sur cette nature.
- Le poste 611 – Contrats de Prestations de Services : Le poste G2 de la maintenance de CITELUM augmente de 9 000 €. Le contrat de « scènes en selle » est budgétisé dès le budget primitif.
- Le poste 61.35 subit une augmentation de l'ordre de 20 000 € notamment en raison de la décision de louer les tableaux numériques dans les écoles et non de les acquérir. A l'issue de cette démarche, la moitié des classes élémentaires sera équipée de ces tableaux.
- Le poste 62.26 augmente de 16 000 € en raison principalement de l'augmentation de l'enveloppe dédiée au contrôle et à la sécurité des bâtiments communaux.
- Le poste 62.37 – Publications : A compter de janvier 2021, « **Lunéville & Vous** » sera diffusé trimestriellement. Une économie de l'ordre de 20 000 €.
- Enfin, régularisation à la baisse des taxes foncières versées par la Ville, suite à la mise en place de la redevance incitative avec Onyx-Véolia.

## FOCUS sur L'ACTION CULTURELLE à LUNÉVILLE

La municipalité s'efforce de soutenir l'action culturelle par différents leviers :

- Les subventions distribuées :

Méridienne	807 000 €
SPL Cinélun	75 000 €
Ecole de Musique	130 000 €
C.D. 54 (Château)	100 000 €
Asso. Château des Lumières	8 000 €
Diverses Associations	5 900 €

- Les budgets alloués aux services municipaux :

Patrimoine Culturel, Hôtel Abbatial et Archives 57 290 €, et leur masse salariale : 214 570 €.

A cela pourrait s'ajouter les contrats de prestations de services des artistes dédiés au kiosque : 32 000 €, et ceux de festivités diverses : 30 000 €.

Il s'agit donc d'un montant de dépenses de fonctionnement annuelles de l'ordre de **1 460 000 €**, représentant **7,3 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Sans oublier les différents investissements de ces dernières années :

- La réhabilitation de l'Hôtel Abbatial 486 458 € + 85 280 € en cours ;
- La réhabilitation du cinéma dont la charge totale (*travaux et acquisition*) pour la Ville sera de l'ordre de 4 558 000 €.

Chapitre **012** - « **charges de personnel** » évalué à **10,154 M€**.

En hausse de 0,16 % (+ 15 796 €).

**Chapitre 66 « Charges Financières » :**

**455 404 € en 2021 contre 479 460 € en 2020 et 498 384 € en 2019.**

La hausse de l'encours de la dette est compensée par la baisse des taux d'intérêts et n'a donc pas d'impact sur la section de fonctionnement.

Cette année, l'épargne brute est de **1 848 907 €** contre **1 666 901 €** au BP 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de **27 196 €** alors que les recettes réelles de fonctionnement augmentent de **154 809 €**, soit une différence positive de **182 005 €** .

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 171 862,38 €, dont 5 322 955,80 € de recettes réelles.

### Recettes d'investissement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2021
10	Dotations et fonds divers	9.20 %	660 000.00
13	Subventions d'investissement <i>Dont Amendes de Police : 93 000 €</i>	1.30 %	93 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	62.03 %	4 449 709.00
165	Dépôts & Cautionnements	0.15 %	11 000.00
238	Avances sur Commandes	1.39 %	100 000.00
27	Autres immobilisations financières	0.13 %	9 246.80
	<b>Sous-Total Recettes Réelles</b>	<b>74.22 %</b>	<b>5 322 955.80</b>
021	Prélèvement de la section de fonctionnement (ordre)	6.03 %	432 626.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissements)	19.75 %	1 416 279.72
<b>TOTAL</b>			<b>7 171 862.38 €</b>

CHAPITRE 10	
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	
F.C.T.V.A.	600 000 €
Taxe d'Aménagement	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>660 000 €</b>

CHAPITRE 13	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
Amendes de police	93 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>93 000 €</b>



**9 246,80 €** sont inscrits au compte 274. Il s'agit du remboursement par la C.C.T.L.B. de l'avance relative aux travaux d'assainissement des rues de la République et Banaudon (2011-2025).

Sur la nature 16.876 est inscrite la somme de 253 000 € relative à l'acquisition de l'immeuble des bénédictins par le biais de l'E.P.F.L.

La même somme est inscrite au compte 21.15 en dépenses afin d'entrer cette acquisition dans notre patrimoine. Enfin, 1/5<sup>ème</sup> de cette somme est inscrite en dépenses sur la nature 16.876 afin de payer l'annuité 2021 (durée 5 ans).

Enfin, est inscrit sur ce budget un emprunt d'équilibre nécessaire pour mener à bien nos projets d'un montant de **4 196 709€**.

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 171 862,38 €.**

**Les comptes 16 mobilisent 2 181 592,38 €**

CHAPITRE 16	
EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	
1641 - Emprunts Bancaires	2 111 170.78
165 - Cautions	11 000.00
168 - Autres Emprunts (E.P.F.L., C.A.F, etc)	59 421.60
<b>TOTAL</b>	<b>2 181 592.38</b>

**Le compte 20 mobilise 20 400 €**

CHAPITRE 20	
2051 - Acquisition de Logiciels Informatiques	20 400.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 400.00</b>

## Les comptes 21 (Immobilisations Corporelles) mobilisent 1 130 170 €.

<b>CHAPITRE 21</b>	
Acquisition Terrain (env. 1943)	1 000 €
Acquisition Bénédictins (env. 28630)	253 000 €
Acquisition Plantations (env. 3400)	5 000 €
Acquisition Œuvres d'Art (env. 25387)	1 000 €
Acquisition de Matériel de Sécurité (env. 4459)	6 000 €
Acquisition de Radars Pédagogiques (env. 18878)	10 000 €
Acquisition Remorque PCS (env. 11913)	5 000 €
Gros Outillage Sces Techniques (env. 4813-2515-2529)	21 450 €
Mobilier Urbain Sce Parcs & Jardins (env. 2508)	25 000 €
Mobilier Urbain Sce Aménagt Urbain (env. 2539-19959)	20 000 €
Mobilier Ecoles (env. 4302-6798)	2 000 €
Mobilier Sce Jeunesse (env. 2592)	1 000 €
Mobilier Logistique (env. 4256)	3 000 €
Mobilier Hygiène & Sécurité (env. 21033)	5 000 €
Mobilier Hôtel Abbatial (env. 24280)	3 000 €
Matériel Parcs & Jardins (env. 5525)	80 000 €
Remplacement Balayeuse (env. 3236)	185 000 €
Matériel Hôtel Abbatial (env. 24281)	1 500 €
Matériel informatique Mairie (env. 21-9341)	28 000 €
Matériel Informatique Scolaire (env. 4454)	15 000 €
Matériel Logistique (env. 2532)	38 100 €
Matériel Service des Sports (env. 3363-3369-10702)	22 600 €
Matériel Fitness extérieur (env. 28622)	35 000 €
Matériel Police Municipale (env. 4814)	7 020 €
Matériel Vidéo-Protection (env. 13302)	10 000 €
Matériel Communication (env. 9324)	4 000 €
Matériel Scolaires (env. 2591-6800)	9 500 €
Matériel Hygiène & Sécurité (env. 15469-17712)	9 000 €
<b><u>Crédits affectés aux Travaux directement sous compte d'inventaire</u></b>	
Gaz - Poste P3 (env. 25419)	152 000 €
Travaux Eglise Saint-Léopold (env. 20997)	30 000 €
Travaux Batiment Cimetière (env. 22079)	2 000 €
Travaux Salle Saint-Maur (env. 28626)	20 000 €
Travaux Mairie Annexe (env. 27612)	2 300 €
Travaux Ecole René Haby (env. 4160)	2 700 €
Travaux Ecole Alsace (env. 8205)	80 000 €
Travaux Ecole Villebois-Mareuil (env. 27584)	35 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 130 170.00</b>

## Les Opérations mobilisent 2 000 000 €.

<b>Opérations d'Equipement</b>	
<b><u>OPERATIONS</u></b>	
13.01 - Cinéma	1 000 000.00
21.01 - Réhabilitation de la Place des Carmes	1 000 000.00
<b><u>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</u></b>	<b><u>2 000 000.00</u></b>

## Les comptes 23 (Immobilisations en Cours) mobilisent 1 839 700 €.

<b>CHAPITRE 23</b>	
Travaux Divers Ecoles (env. 2492-6801-23277)	30 000.00
Travaux Hubert-Monnais (env. 4863)	4 500.00
Sécurisation Ecoles (env. 23277)	7 000.00
Travaux Mairie (env. 3680)	150 000.00
Travaux Logements Privés de la Ville (env. 3368)	50 000.00
Travaux Divers Bat. Mx (env. 2491)	30 000.00
Travaux Aménagement CTM (env. 3374)	20 000.00
Travaux MJC (env. 4946)	1 500.00
Travaux Foyers (env. 8252-15493)	3 000.00
Travaux Crèche (env. 10654)	3 000.00
Trottoirs 2021 (env. 19927)	40 000.00
Chaussées 2021 (env. 14334)	223 000.00
Goudronnage 2021 (env. 14333)	65 000.00
Réfection de Ponts et Passerelles (env. 19933)	45 000.00
Remplacement Poteaux d'Incendie (env. 2644)	30 000.00
Signalisation VRD-Peinture Candélabres (env. 3654-11968)	90 000.00
Travaux Divers de Voirie (env. 2533)	110 000.00
Travaux Extension Réseau ERDF (env. 19930)	5 000.00
Travaux de Génie Civil Eclairage Public & Fibre (env. 15550-19934)	30 000.00
Marché Eclairage Public G6 (env. 12060)	261 000.00
Rue Mouton - Place Poincaré (env. 28620)	120 000.00
Cour Ecole Demangeot (env. 28621)	170 000.00
Aménagement Libération-Lilas OPH (env. 28627)	71 000.00
Aménagement Aires de Jeux (env. 3399)	20 000.00
Travaux Divers Forêts (env. 2662)	11 000.00
Restauration d'Œuvres d'Art (env. 23219)	3 000.00

Travaux d'éclairage Stade Fenal (env. 2501)	41 000.00
Travaux Divers Charles Berte (env. 4457)	22 500.00
Travaux la Barollière (env. 10653)	68 200.00
Travaux sur Réseau Informatique (env. 2628-9420)	5 000.00
Travaux sur Vidéo-Protection (env. 15517)	10 000.00
<i>Avances sur Marchés (même somme inscrite en recettes)</i>	<i>100 000.00</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 839 700.00</b>

## **BUDGET DE L'EAU**

Compte tenu de la récente signature du contrat nous liant récemment avec la SAUR, le détail des remplacements 2021 des canalisations n'est, à l'heure actuelle, pas connu.

Néanmoins, il a été prévu une enveloppe de **370 000 €**.

Sont également prévus :           20 000 € pour les branchements en plomb ;  
  20 000 € de travaux sur la station.

## **BUDGET « LOCATIONS »**

Travaux prévus en 2021 :

- Peinture Salle de l'Ecureuil : 12 000 €.
- Installation d'une porte automatique dans les locaux de l'UDAF : 15 000 €.
- Réfection des sols à Edmond Braux : 2 000 €.
- 8 000 € de travaux divers aux Faïenceries et au Réservoir.

## **BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE**

Ce budget 2021 est en augmentation. En effet, il convient de préparer 2022 afin d'être en conformité avec la loi « **EGalim** » :

*« Les repas servis en restauration collective devront, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022, compter 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. C'est ce que prévoit en effet l'article 24 de la loi dite EGalim du 30 octobre 2018. Un décret publié au Journal officiel du 24 avril 2019 vient pour sa part apporter notamment un certain nombre de précisions sur les catégories de produits durables de qualité ».*

Aussi, l'enveloppe dédiée à l'achat de denrées a été augmentée de **40 000 €**.

La participation du budget principal passe de 512 400 € en 2020 à **541 150 €** en 2021.

